



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT MERCREDI 15 février 2012

Le quorum est atteint (10). Nous pouvons donc commencer la séance.

Le Conseil d'établissement a été convoqué par lettre en date du mercredi 12 janvier 2012.

Présents : 17 / 19

Votants : 14 / 15

Le quorum fixé à 10 est atteint.

(Cf. annexe n°1 : liste d'émargement)

### **Désignation d'un secrétaire de séance :**

Selon ce qui a été validé lors du dernier conseil d'établissement, le secrétariat de séance sera assuré par les représentants des élèves, accompagnés et guidés par M. Kemel, Proviseur-adjoint.

### **Ordre du jour :**

- 1/ Approbation du Procès verbal du Conseil d'Etablissement du 15/11/2011 : *vote*
- 2/ Compte financier 2011 : *information*
- 3/ Décision Budgétaire Modificative n°1 : *information*
- 4/ Mise en place du Comité Hygiène et Sécurité - composition, objectifs et calendrier : *information*
- 5/ Calendrier scolaire 2012-2013 : *vote pour avis*
- 6/ Règlement intérieur : *vote pour adoption*
- 7/ Carte des emplois rentrée 2012 : *vote pour avis*
- 8/ Projet d'établissement : *information*
- 9/ Calendrier prévisionnel de mars à juin : *information*
- 10/ Projets immobiliers : *information*
- 11/ Questions diverses à déposer au secrétariat de la Proviseure avant le 13 février 2012 – 17h00.

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Mohamed Lebatt

Annick JANTZEN

**Mme Jantzen**, Provisoire, remercie les membres du Conseil d'établissement et présente les différents points à l'ordre du jour selon l'ordre des points mentionnés sur la convocation et sans modification existante.

## **1/ Approbation du procès verbal du dernier conseil d'établissement du 15 novembre 2011**

### **Vote**

14 votants, 12 voix pour, 2 abstentions, le PV du CE du 15 novembre 2011 est adopté.

## **2/ Compte financier 2011 pour information**

**Mme Jantzen** présente le compte financier à l'aide d'un document synthétique issu du logiciel comptable qui a été transmis aux membres avec la convocation au Conseil d'établissement.

### **a) Présentation du document**

- **Deux sections** : fonctionnement et opérations en capital. La 2<sup>ème</sup> est très comptable. La 1<sup>ère</sup> retrace le fonctionnement en termes de recettes et dépenses de l'établissement, et est la section la plus intéressante. Le fonctionnement se décline en chapitres :

- **Chapitres J2/J3/N3/R1** : toujours équilibrés – remarque sur les transports scolaires (un léger déséquilibre et rééquilibrage de 82000 UM à l'aide des réserves spéciales R1)

- **Chapitres explicités de par leurs montants importants** : 706 = frais de scolarité / 746 = dons et legs / 644 = rémunérations contrats locaux/658 = Rémunérations résidents + ISVL + bourses/681 = provisions (pour le LFTM, correspond aux provisions pour travaux)

**Le budget global de l'établissement s'élève à 2.108.003.887.88 UM (page 4).**

- **Au cours de l'exercice précédent**, des prélèvements (DM1 et DM2) sur les fonds de réserve ont été autorisés pour un montant de 246.958.992 UM. Ces prélèvements nous ont permis de construire les modulas : Cela correspond à une augmentation des réserves immobilisées (c'est-à-dire acquisition de biens immobiliers – ce n'est pas une dépense pure). Un résultat positif (recettes > dépenses) a été dégagé pour un montant de 105.484.199.35 UM (page 3 – mode de réalisation de l'équilibre). Résultat issu de la 1<sup>ère</sup> section. Tout à fait satisfaisant. Ainsi, en réalité, le montant prélevé sur les réserves disponibles de l'établissement a été de : 139.640.943.35 UM.

**Actuellement, l'établissement dispose donc de :**

- **Réserves disponibles** pour un montant de 139.640.993,35 (réserves générales) + 6.182.133 (réserves du R1) = 145.823.126,35 UM, soit 48 jours de fonctionnement. Règle qui permet de vérifier un budget sain- il faut entre 1 mois et 2 mois de fonctionnement possible.

De plus, les sommes allouées aux provisions pour travaux ne sont pas comptabilisées (et permettraient si besoin de faire fonctionner l'établissement en cas de crise grave).

- **Provisions pour travaux** (1.033.849.714 UM) et amortissements (102.118.343,42 UM)

### **b) Informations particulières**

- **Montant des subventions versées par l'AEFE pour 2011** : **5000 euros** pour le projet « fête des cultures en partage » du LFTM, **3000 euros** pour le projet « orientation du secondaire » et **35 000 euros** pour les « équipements sportifs ».

- **Augmentation de l'ISVL en janvier 2012** : aucune incidence sur l'augmentation des droits de scolarité, ni sur le budget 2012 (droits déjà votés), ni sur le budget 2013  
Fond de réserve = 1.281.791.182,77 UM

*Arrivée de M. Joël Pichot, de M. Denis Pichot et de Mme Joséphine Panicot à 18h15*

### **Question de M. NAJJAR, représentant des parents d'élèves**

Qu'entendez-vous par ISVL ?

### **Réponse de Mme Jantzen**

L'ISVL est une indemnité spécifique de vie locale versée aux personnels en contrat résident par l'AEFE. Cette indemnité est calculée selon un barème spécifique à chaque pays qui tient compte du coût de la vie.

### **3/ Décision budgétaire modificative n°1 pour information**

**M. EKLO**, chef du service administratif et financier présente aux membres du conseil la Décision budgétaire modificative n°1 :

L'augmentation constante des effectifs depuis l'année 2003, après un temps d'arrêt entre 2008 et 2010 est à nouveau répartie à la hausse pour atteindre 843 élèves à la rentrée 2011-2012 contre 822 l'année précédente. En 2012, les effets du vieillissement de l'établissement se font toujours sentir avec acuité et nécessitent la rénovation de 2 salles de classe, le remplacement d'un TGBT et la remise aux normes du circuit électrique dans plusieurs salles.

Il a été effectué au cours de l'exercice **2 prélèvements sur fonds de réserve** pour un montant total de **233.040.000 UM** pour abonder les lignes de construction des 2 projets immobiliers en cours : le plateau sportif ainsi que le projet d'extension-rénovation. A noter, la réception du don d'un milliard d'ouguiyas de la Fondation Bouamatou destiné à financer une partie de l'extension. En attendant le début des travaux cette somme a été placée sur un compte de Dépôt à Terme. Les pertes de change se maintiennent à un niveau élevé en raison des fortes variations du taux de change cette année.

Les charges de personnel emplois locaux et résidents représentent plus de 80% des dépenses de fonctionnement (hors provisions). Les dépenses du personnel local augmentent fortement en raison de l'effet conjugué de la création de 2 postes d'enseignants, d'une reprise de l'inflation + 5,8%, de la revalorisation du point d'indice (+ 3%), de l'extension de l'avantage familial et de l'assurance santé aux catégories de personnels autres qu'enseignants (situation juridiquement discriminatoire), de la création d'une prime d'installation ainsi que du nombre particulièrement élevé de faux résidents accueillis cette année. Ces mesures, parmi d'autres, ont été validées en Commission du Dialogue Social instance de concertation créée à l'issu du mouvement social qu'a connu l'établissement fin 2010-début 2011 et ont été financées essentiellement par prélèvement sur les fonds initialement destinés aux provisions pour travaux.

Les aides exceptionnelles accordées en fin d'année par l'Agence (abaissement du taux de remontée des Résidents) ont représenté un **avantage budgétaire de près de 127.000 €** pour l'établissement. Ces dépenses non réalisées viennent opportunément abonder les réserves disponibles de l'établissement au moment où débutent les travaux d'agrandissement du lycée.

Les recettes sur les familles augmentent de 10,58% du fait d'une hausse mesurée des droits de scolarité combinée à une hausse des effectifs. Les provisions pour travaux ont été abondées cette année du montant du don de la Fondation Bouamatou pour être portées à un montant de **2.729.363,24 €**

Compte tenu des recettes nouvelles, des dépenses de remontée résidents non effectuées et malgré un alourdissement exceptionnel des charges de personnels et un prélèvement sur fonds de réserves, l'établissement a cette année dégagé un résultat positif qui s'établit à **105.484.199,35 UM** (278.478,29 €) soit **9,52 %** du total des charges de fonctionnement (hors provisions) contre 8.38 % lors de l'exercice 2010.

Le fond de roulement est porté à **1.281.791.182,77 UM** (**3.383.928,72 €**) ce qui représente 422 jours de fonctionnement (hors provisions). Les réserves disponibles atteignent la somme de **384.973,05 €** soit 48 jours de fonctionnement (hors provisions). Les provisions pour travaux s'établissent à **2.729.363,24 €**

**Selon M. EKLO**, la situation financière de l'établissement est donc très satisfaisante et permet d'aborder sous un angle favorable les échéances du projet d'extension. Il convient cependant de rester vigilant à la maîtrise de la masse salariale et de maintenir le cap de la programmation budgétaire du projet d'extension.

#### **4/ Mise en place du Comité Hygiène et Sécurité ; composition, objectifs et calendrier pour information**

**M. EKLO** expose le projet de mise en place du Comité Hygiène et Sécurité dans l'établissement.

Le Comité d'hygiène et de sécurité a pour mission de contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'établissement. Il fait des propositions en vue de promouvoir la formation à la sécurité et à la santé. Il contribue aussi à la protection de la santé et à la sécurité des personnels dans leur travail.

Un cahier hygiène et sécurité est en place au service de l'intendance de l'établissement. Son objectif est de recueillir et partager des avis sur les conditions d'hygiène et de sécurité dans l'établissement.

**Une première réunion** est prévue fin mars 2012 pour évoquer les points suivants : la formation des personnels aux risques incendies, la programmation des exercices annuels : alerte incendie et alerte risque terroriste ; la formation aux premiers secours, les abords de l'établissement, l'hygiène et la propreté dans l'établissement.

**La commission sera composée** de M. EKLO, M. KEMEL, Mme MICHEL, M. SARBONNE, M. JOSSERON, M. N'DIONG, M. FALL, M. OULD HAMADY, 1 représentant de l'inspection du travail, 1 élève du CVL, 1 élève du CESC et 2 élèves du parlement des élèves.

**Question de M. LEBATT, représentant des élèves**

Quelle est la fréquence et la nature des évacuations ?

**Réponse de M.EKLO**

Il y a deux types d'évacuation par trimestre : une évacuation de type incendie et une évacuation de type explosif.

**Question de M. PERPOIL, représentant des personnels enseignants**

Y a-t-il eu une visite de l'inspecteur du travail ?

**Réponse de M.EKLO**

Non, mais nous avons reçu la visite des pompiers qui ont rencontré l'architecte du projet d'extension de l'établissement.

**Question de M. LEMRABOTT, représentant des parents d'élèves**

Pourquoi les institutions du pays en matière d'hygiène et de sécurité ne font pas partie du Comité ?

**Réponse de M.EKLO**

L'inspecteur du travail est le représentant de ces institutions. Il peut avoir un regard intéressant sur la sécurité du personnel et des conduites à tenir.

**Information de M. LEMRABOTT, représentant des parents d'élèves**

L'APELF a fait une demande au Ministère de l'Équipement afin d'obtenir des ralentisseurs devant l'établissement sur la voie qui va de l'Ambassade de France à « la Palmeraie ». La réponse a été positive.

**Question de M. SARBONNE, représentant des personnels enseignants**

Doit-on passer par le Comité d'hygiène et de sécurité pour présenter un projet ?

**Réponse de Mme JANTZEN**

Non, il est possible d'adresser des remarques et proposer un projet directement à M.EKLO

## **5/ Calendrier scolaire 2012-2013 : vote pour avis**

### **Quelques rappels en titre de préambule :**

Respect des critères réglementaires de l'AEFE sur les rythmes scolaires. Sauf mention contraire (le texte n'est pas diffusé au 07/02) le calendrier doit prévoir 864 heures annuelles d'enseignement au primaire. Les jours fériés (hors vacances scolaires) sont considérés comme des jours de travail et donc comptabilisés dans le calcul des 864 h. Il ne peut y avoir qu'un seul calendrier pour tout l'établissement

Le calendrier doit respecter le principe de 36 semaines de cours entrecoupées de 4 périodes de vacances avec au maximum, 5 jours fériés. Il ne peut pas donner satisfaction à chacun, il doit respecter les grands principes d'équilibre définis dans l'établissement (respect des jours fériés religieux, équité entre les fêtes religieuses des différentes confessions, équilibre entre les jours fériés de la France et de la Mauritanie, rapprochement avec le calendrier établi par l'Ambassade de France...).

Le calendrier est donc généralement le fruit de compromis entre les différentes possibilités. Les représentants des personnels enseignants ont été consultés le 1<sup>er</sup> février sur la base de la proposition transmise en même temps que la convocation au conseil du secondaire. Les élèves ont été consultés dans le cadre du CVL. Le conseil du secondaire et le conseil d'école ont été consultés. C'est le Conseil d'établissement qui votera le calendrier qui sera ensuite proposé pour validation à l'IEN, puis au SCAC.

**De ces premières rencontres, il découle une nouvelle proposition différente de celle que vous avez reçue avec la convocation.**

A noter que les souhaits des parents (échanges avec M. Lemrabortt, mémoire de l'année dernière) ont été évoqués et écoutés. En particulier : la volonté de deux jours pour l'Aïd et pour le Maouloud. Pas possible d'envisager les deux. Ce sera l'un ou l'autre, selon le calendrier lunaire.

### **Les modifications réalisées entre la proposition transmise avec la convocation et la proposition étudiée ce jour (vidéoprojetée)**

6h PR reportées sur mardis 4 sept + 20 novembre + 21 mai / 11 novembre sur 19 mai / 5<sup>ème</sup> jour férié : 31 mars / « disparition » du jour chômé suivant l'Aïd : non positionné car tout est lié au calendrier lunaire donc à voir en début d'année scolaire, soit l'Aïd, soit le Maouloud / même remarque pour la fête du Maouloud qui n'apparaît pas car se produirait un vendredi.

- Informations importantes pour les parents d'élèves en ce qui concerne l'Aïd et le Maouloud : difficulté à les positionner d'où un choix stratégique de positionner des jours fériés certains et l'Aïd et noter dans nos comptes rendus conseil d'école, conseil du secondaire et conseil d'établissement, la nécessaire flexibilité et adaptation à avoir en fonction du calendrier lunaire pour prendre en compte un 2<sup>ème</sup> jour pour l'Aïd (si non WE) et/ou un 2<sup>ème</sup> jour pour le Maouloud (si non WE et non 2<sup>ème</sup> jour pour l'Aïd).

En conclusion, une proposition de calendrier prévisionnel consensuelle pour l'ensemble des 17 membres présents a été dégagée (voir annexe 1).

Elle est présentée au vote pour avis du conseil d'établissement :

Il est spécifié qu'il y aura au cours de l'année, selon le calendrier lunaire, une nécessaire adaptation et flexibilité afin qu'un 2<sup>ème</sup> jour férié ou chômé puisse apparaître, de préférence à la suite du jour de l'Aïd. Si l'Aïd se produit au cours du week-end, le jour férié « non utilisé » pour l'Aïd pourra être reporté sur la fête du Maouloud.

Le calendrier scolaire voté par le Conseil d'établissement (sous réserve de l'approbation de l'IEN et de l'AEFE) sera joint en annexe au P.V.

### **Vote**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Pour : 14**

**Remarque de M. LEMRABOTT, représentant des parents d'élèves**

Au nom des parents d'élèves, M. Lemrabortt remercie le travail réalisé par la direction de l'établissement.

**Question de M. NAJJAR, représentant des parents d'élèves**

Pourquoi ne pas commencer plus tard en septembre ?

**Réponse de Mme JANTZEN**

Si nous commençons plus tard, nous devons supprimer une semaine de vacances au cours de l'année et pour des raisons de rythme biologique des enfants, il est nécessaire d'avoir 2 semaines de vacances en février et avril.

**Question de M. BUCHIN, représentant des personnels enseignants**

A partir de quelle température doit-on arrêter de faire cours quand il fait chaud ? En France, à partir d'une certaine température basse, on s'arrête de faire cours. Existe-il un texte réglementaire ?

**Réponse de Mme JANTZEN**

Il n'y a pas de texte réglementaire en France.

**Remarque de M. PERPOIL, représentant des personnels enseignants**

Il existe un texte réglementaire sur la mise en danger et le droit de retrait.

**Remarque de Mme JANTZEN :** le droit de retrait pour les salariés est lié à une mise en danger imminente des personnes. Le Code du travail ne prévoit pas de température précise.

**Remarque de Mlle EL GHARRABY, représentante des élèves**

Dans le passé, il n'y avait pas de climatisation dans les classes et les cours étaient maintenus. Selon elle, Il ya une évolution positive avec l'installation des climatiseurs.

**Remarque de Mme PANICO,**

Mon fils a fait sa scolarité en 2002 au Lycée Théodore Monod sans climatisation et il a bien réussi sa scolarité.

**6/ Règlement intérieur : vote pour adoption**

M. KEMEL, Proviseur adjoint expose les modifications du règlement intérieur. Les propositions de modification apparaissent en *italique gras* sur le document remis avec la convocation.

Le règlement intérieur du Lycée Théodore Monod a déjà été complètement refondu dans son contenu et sa présentation, il y a 3 ans, dans le cadre d'une commission. C'est donc la deuxième modification depuis cette période.

Ce travail de modification s'appuie à la fois sur des remarques des enseignants exposées lors de la réunion vie scolaire du mois de mai 2011 et sur les textes réglementaires parus en septembre sur le thème des sanctions disciplinaires et punitions scolaires.

La présentation générale ne change pas. On conserve la même articulation avec le même nombre d'articles. Les modifications concernent essentiellement la partie **vie scolaire** et celle **des mesures disciplinaires**.

M. KEMEL fait une lecture complète des modifications.

**Remarque de M. FOURCASSIE, chef du SCAC**

Je ne comprends pas très bien pourquoi les mesures de responsabilisation figurent dans l'échelle de sanction ?

**Réponse de M. KEMEL**

En effet, on peut comprendre mais c'est une mesure qui figure dans le texte de loi.

**Remarque de M. PERPOIL, représentant des personnels enseignants**

Je pense qu'il serait plus logique de faire figurer les travaux d'intérêt scolaire, non pas dans les dispositifs alternatifs, mais dans l'article 18 qui concerne les punitions scolaires. La modification sera apportée.

Le nouveau règlement intérieur modifié du secondaire est adopté à l'unanimité.

**7/ Carte des emplois rentrée 2012 : vote pour avis**

**Mme Jantzen** présente la carte des emplois pour la rentrée 2012

Un poste de professeur des écoles résident sera vacant à la rentrée 2012 suite au départ annoncé de Mme Dumesnil. L'AEFE a une réflexion et une politique de redéploiement des postes au niveau mondial selon les besoins (poste à créer dans un établissement) et les ressources potentielles (postes vacants dans un établissement). Dans le cadre de cette politique et la réflexion globale AEFE, le poste de professeur des écoles résident vacant au LFTM est concerné. Pourquoi : car le taux d'encadrement actuel (nombre de résidents/postes) est très élevé. Il s'agit d'une proposition, sur laquelle le conseil d'établissement va émettre un avis.

Au niveau de l'AEFE, l'ensemble des propositions sera étudié lors d'un comité technique paritaire qui aura lieu en mars : deux possibilités, le poste de résident sera redéployé sur un autre établissement et donc il sera pour le LFTM transformé en poste local. Ou alors, aucun changement.

**Information générale :**

Un poste de résident est occupé par un enseignant certifié de l'éducation nationale française (exception : quand aucune candidature n'est parvenue). Un poste en contrat local n'est pas nécessairement occupé par un enseignant certifié de l'éducation nationale française)

**Conséquence pour le recrutement actuellement en cours :**

Le poste résident est affiché comme étant susceptible d'être vacant (site AEFE et site LFTM): cela permet de susciter des candidatures de professeurs des écoles certifiés. Le poste en contrat local est affiché comme étant susceptible d'être vacant sur notre site. Il existe des ressources locales : des professeurs des écoles compétents, exerçant ailleurs, qui pourraient intégrer le LFTM. Il y a également un potentiel de formation au sein du LFTM réalisable par la conseillère pédagogique et par la directrice d'école. Au cours du recrutement dans sa globalité, il est possible que des conjoints ou conjointes soient intéressés et qu'ils soient déjà titulaires de l'E.N.

Actuellement, 5 candidatures (dont 2 accepteraient un contrat local) sur le poste résident susceptible d'être vacant et 4 candidatures locales.

Le Conseil d'établissement doit prononcer un avis quant à la proposition suivante : « fermeture du poste résident de professeur des écoles vacant » et « ouverture du poste en contrat local ».

**Question de M. Joël PICHOT, représentant de l'Union des Français de l'Etranger**

Quelle est l'incidence sur le budget de l'établissement ?

**Réponse de M.EKLO**

Un enseignant en contrat local coûte 15% moins cher qu'un résident.

**Il s'ensuit d'un débat où participent différents membres :** sur le souci de la qualité de l'enseignement au Lycée Théodore Monod, la remise en cause des compétences des contrats locaux, la nécessité d'avoir plus de certifiés, l'état du vivier des contrats locaux, l'état actuel de l'expatriation, comment éviter que les résidents quittent l'établissement, La nécessité de faire une demande à l'AEFE pour maintenir le poste.

**Vote**

**Abstention : 0**

**Contre : 9**

**Pour : 5**

*M. Pichot, un représentant des parents d'élèves, les représentants des élèves quittent le conseil d'établissement à 20h30.*

## **8/Projet d'établissement : information**

Le travail entamé cette année se poursuit. Le comité de pilotage et de réflexion s'est partagé en deux commissions qui se sont réunies une 1<sup>ère</sup> fois et se réuniront à nouveau le 14 mars prochain. Ensuite, il y aura une réunion plénière du comité associant les représentants des parents d'élèves et les représentants des élèves. Puis en fin d'année, une assemblée générale afin de présenter le projet d'établissement 2012-2015. Le prochain conseil d'établissement abordera ce sujet.

Travail riche autour des trois axes fondateurs, qui seront déclinés en objectifs prioritaires et actions majeures.

**M. KEMEL** fait un état des travaux de réflexion sur le nouveau projet d'établissement. Deux commissions ont été mises en place, une commission **sur la réussite scolaire de l'élève** articulée autour de la difficulté scolaire et une deuxième sur **la citoyenneté, l'ouverture culturelle, le développement durable et l'orientation**. A partir d'un état des lieux des points forts et des points à améliorer, des actions précises, simples et faisables seront proposées en fin d'année à l'ensemble de la communauté éducative.

## **9/Calendrier prévisionnel de mars à juin : information**

- semaine de la Francophonie du 18 au 26 mars à l'Institut Français
- conseils de classe du 2<sup>ème</sup> trimestre du 13 au 21 mars
- kermesse organisée par l'ACS le 21 avril
- vacances de Pâques : du 27 avril au 12 mai
- dates baccalauréat : du 11 au 15 juin pour les épreuves écrites – du 18 au 19 pour les oraux – EAF du 10 au 15 juin
- dates du DNB : 18, 19, 20 juin
- date grande lessive : 29 mars 2012
- date HDA mai 2012
- date TPE 18 avril 2012
- dates stage des élèves de 3<sup>ème</sup> du 25 mars au 29 mars 2012
- dates stages 1<sup>ère</sup> ES : fin avril 2012

## **10/Projets immobiliers : information**

**Mme Jantzen** fait un point d'information sur le projet immobilier.

M. Labadie de l'antenne immobilière vient de réaliser une mission qui se termine ce soir.

### **Au sujet de l'anneau sportif :**

L'anneau sportif aurait dû être terminé pour début décembre 2011. Ce retard important dans la réalisation lié à la mauvaise exécution de l'enrobé, au désaccord entre l'entreprise signataire du marché et son sous-traitant pour la nouvelle réalisation de l'enrobé. A l'heure actuelle, la reprise des travaux de réalisation de l'enrobé est faite par le sous-traitant.

- L'anneau sportif ne sera pas accessible avant les vacances de février (du 23 février au 10 mars)
- Rien ne nous assure que l'anneau sportif sera effectivement accessible à partir du 11 mars, mais nous serons très proches de la réception des travaux terminés et de l'accès possible à l'anneau.
- Difficile d'avoir un planning et un délai certain, mais les travaux avancent et la qualité est haute.
- Une réunion de chantier s'est déroulée tout à l'heure mais je n'ai pas encore les éléments précis, j'attends le compte rendu écrit de la réunion.

Cela entraîne des difficultés certaines pour l'enseignement de l'athlétisme, en particulier pour la préparation du baccalauréat.

Je tiens à remercier au nom de la communauté éducative M. l'Ambassadeur de France et M. le Conseiller de coopération qui nous ont reçus, nous ont écouté. Une solution temporaire a pu être construite.

- Conséquence pour l'enseignement de l'EPS : dispositions prises afin que les cours pour les élèves de terminale puissent être assurés au stade olympique sous forme de délocalisation tant que l'anneau n'est pas accessible : déplacements assurés par les familles / surveillance et sécurité par notre sous-traitant.



La préparation et l'évaluation pour le bac session 2012 seront assurées. (sous réserve naturellement d'une non dégradation de la situation sécuritaire de la ville)

- Pour les autres classes, la situation sera évoquée à nouveau selon l'avancée des travaux dans les jours qui viennent.

#### **Au sujet du gymnase :**

- Attribution du marché fin décembre
- Etape de réalisation démarches administratives, paiement de l'avance en janvier
- Début des travaux le 1<sup>er</sup> février
- Délai prévisionnel de 8 mois.
- Commande de la charpente effectuée et délai de livraison raccourci par rapport aux prévisions.

Mme la Provisure précise qu'elle ne dispose pas de plus de précision, une réunion de chantier a eu lieu ce matin mais le compte rendu écrit et précis, sur l'ordonnancement des tâches, le chemin critique n'a pas encore été réalisé.

#### **Au sujet de l'extension/rénovation :**

La procédure globale d'appel d'offres a débuté par une première réunion de la commission d'appel d'offres qui s'est déroulée mardi 14 février.

Cette réunion a permis d'établir la liste des entreprises qui se positionnent pour participer à l'appel d'offres d'attribution du marché des travaux. Il y a eu un appel à candidatures dans les médias en Mauritanie, Sénégal et Maroc. Les entreprises ont eu à fournir un ensemble de documents les décrivant.

La liste a été établie, les documents seront analysés par la maîtrise d'ouvrage (M. Guyon et M. Labadie) et le maître d'œuvre (MCB).

La seconde réunion aura lieu le 15 mars prochain. Elle aura pour objectif de retenir 6 entreprises qui seront habilitées à recevoir le cahier des charges du projet et à faire une offre financière et technique de réalisation du marché. M. Guyon et M. Labadie seront présents. Outre la réunion, un travail sera entrepris autour d'un échancier du projet. A noter qu'un tel échancier évolue étape après étape, plus on avance, plus il évolue. A l'heure actuelle, difficile d'avoir un échancier pertinent.

#### **11/ Questions diverses à déposer au secrétariat du Provisureur avant le 13/02/2012.**

#### **QUESTIONS DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS**

**1 – Quelle rentrée pour l'année scolaire 2012-2013 ? cours dans les préfabriqués avec des climatiseurs qui ne marchent pas, destruction des bâtiments « lycée » en raison des travaux d'extension, et quelles seront les répercussions sur l'espace de travail actuel**

A l'heure actuelle, aucun planning de réalisation concrète des travaux n'est déterminé car nous sommes en tout début de la procédure d'appels d'offres qui permettra de déterminer l'entreprise qui réalisera les travaux. La détermination précise se fera au fur et à mesure de l'avancée dans cette procédure

Ce que nous savons, c'est qu'il y aura deux phases. La 1<sup>ère</sup> étant la phase de réalisation des nouveaux bâtiments collège et lycée + direction+documentation +espace enseignants. Des pistes sont à l'étude pour construire ce planning et pour répondre à des questions concrètes :

- pour construire, il faut d'abord détruire les vieux bâtiments
- Il faut donc nécessairement déplacer les lieux d'enseignement + infirmerie + salle parents + vie scolaire lycée, où les mettre ?
- Dans quoi les mettre : des salles temporaires (basées sur les modulas actuelles + des nouvelles acquises à l'occasion)
- Combien ? Et quelle taille ?
- Quand les commander ? Quand les déplacer ?

- Quand commencer la destruction ?

Avec à l'esprit les objectifs suivants : assurer la qualité matérielle des conditions d'enseignement (espace, bruit, déplacement, surveillance, climatisation) / limiter les nuisances sonores / limiter les nuisances organisationnelles liées à des changements de salle / prendre en compte l'ensemble des disciplines ou secteurs (santé, vie scolaire, parents) concerné / sécurité par rapport à la zone de chantier / accès aux installations électriques pour le chantier / .... / Durée des travaux / vacances scolaires ...

Des éléments de réponse sont déjà fixés :

- lieu des espaces d'enseignement durant les travaux : actuel plateau sportif
- utilisation de salles modulaires (nouvelles et les deux actuelles)

Ces éléments entraînent des interrogations que vous exprimez et que nous comprenons :

Tout sera pris en compte et explicité. Cependant, actuellement, pas de réponse concrète, seulement une réflexion qui se construit avec toutes les contraintes et les objectifs que cités par Mme la Provisseure.

Les solutions mises en œuvre seront optimales au regard de ces contraintes et objectifs.

La prochaine mission de M. Labadie nous permettra d'en savoir plus, le prochain conseil d'établissement permettra également de donner des éléments plus factuels et concrets.

## **2 – Bilan de ce qui a été mis en place pour les retards et les oublis de carnet**

Ce qui a été mis en place à l'entrée de l'établissement pour les carnets fonctionne très bien. Le suivi des retards est très bien assuré par le travail formidable des surveillants qu'il convient de remercier et féliciter.

## **3 – Comment maintenir le poste de résident au primaire ?**

La compétence du conseil d'établissement en termes de carte des emplois des personnels de l'établissement est d'émettre un avis formé par un vote. Le conseil d'administration de l'AEFE a, seul, la compétence en terme de décision.

L'avis a été émis au point n°7 de l'ordre du jour et sera transmis à l'AEFE.

*Les échanges et débats ont eu lieu et sont explicités dans le point n°7 de l'ordre du jour.*

## **4 – Suite aux revendications des enseignants concernant la journée de grève du 15 décembre, est-il possible d'octroyer une prime pour les résidents et les locaux dans la Décision Budgétaire Modificative n°1 ?**

Il ne peut pas y avoir de prime sans un texte d'encadrement. Les conditions de rémunération des personnels d'un établissement en gestion directe sont strictement encadrées. Une étude est en cours actuellement à L'AEFE sur la refonte de l'ISVL

## **5 – Ajouter à l'ordre du jour du prochain conseil d'établissement, un vote sur le fait que les deux modulas mises à disposition pour l'EPS ne soient pas supprimées tant que les installations sportives définitives (anneau sportif, gymnase et salle de gym) ne soient livrées.**

Un vote pour avis pourra être émis lors du prochain conseil d'établissement car nous aurons alors plus d'éléments factuels quant à un calendrier prévisionnel sur les travaux.

**6 – Si M. Collin quitte l'établissement cette année, quelles seront les mesures prises sur la nature de ce contrat de résident, sachant qu'il doit normalement revenir en contrat local ?**

Pour rappel, lors du Conseil d'établissement du 17 février 2009 (point n°4), la création d'un nouveau poste de résident en EPS a été votée pour avis, puis accordée par l'AEFE. Ce nouveau poste permettait la résidentialisation de M. Collin. Monsieur le Proviseur avait alors précisé, suite à une question, qu'en cas de besoin et au départ de l'intéressé, le poste pourrait, avec l'accord de l'AEFE, être fermé ou transformé (changement de discipline pour la résidence et poste d'EPS deviendrait local).

Actuellement, aucun nouveau poste de résident ne peut être créé. M. Collin a annoncé, en décembre dans les délais réglementaires, son départ possible. Son poste est donc déclaré « susceptible d'être vacant ». Mais son départ n'est pas avéré et certain : donc il est impossible réglementairement de demander (après avis du conseil d'établissement) l'accord de l'AEFE pour soit la fermeture, soit la transformation.

Ainsi sur ce poste susceptible d'être vacant, il y aura un classement des candidatures potentielles qui sera effectué par la CCPLA. Si le départ de M. Collin est avéré, la question pourra effectivement se poser.

**QUESTIONS DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES**

*Ces deux questions ont déjà été posées au conseil d'école.*

**1 – Inquiétude par rapport au poste de résident au primaire qui serait transformé en local. Les parents d'élèves éprouvent les mêmes inquiétudes quant au recrutement d'enseignant qualifié**

Des réponses ont déjà été données au point n°7 de l'ordre du jour en termes de nombre de candidatures et de capacité de formation interne à l'établissement.

**2 – Aujourd'hui le remplacement en cas de vacance d'un poste en primaire pose un sérieux problème, il est actuellement et contre toute logique assuré par des parents d'élève non qualifiés. Serait-il possible d'envisager la création d'un poste supplémentaire qui serait pourvu par un personnel qualifié afin d'assurer les remplacements et la mise en place des aides personnalisées.**

Les aides personnalisées font partie du service des enseignants. De plus, accueil d'une missionnaire dans le cadre du service civique, spécifiquement pour l'école primaire. Une ressource de plus. Mission qui pourrait être reproposée l'année prochaine.

La question des remplacements se pose effectivement. Actuellement, les parents d'élèves sont formés et encadrés de près par Mme Michel. La réflexion pour cette création d'un poste supplémentaire (contrat local) pour assurer les remplacements prévisibles (pour stage PRF) et d'éventuelles autres vacances est étudiée : à quelle date, quelle durée sur l'année, missions complémentaires, description de poste et profil nécessaire.

**Enfin pour conclure ce conseil d'établissement**, Mme la Proviseure souhaite dire quelques mots sur trois actions importantes qui se sont déroulées ou se déroulent, ou vont se dérouler :

***la fête des cultures en partage***

Moment fort de grande richesse et diversité. Plus de 1500 personnes présentes, Un grand merci au Comité d'organisation, aux intervenants extérieurs, à tout le personnel de l'établissement, aux élèves, à M. Eklo, Mme Michel, M. Kemel en tant que coordonnateur général.

***la mission orientation de l'AEFE***

Elle se déroule en ce moment et est articulée autour de la formation des professeurs principaux et des rencontres avec les élèves des classes de terminale.

***la semaine citoyenne et santé des élèves de seconde et les épreuves du baccalauréat blanc***

Cette semaine se déroule pendant les épreuves du baccalauréat blanc et comprend des activités liées aux visites des institutions locales et internationales et celles liées à des conférences sur les thèmes de la santé. C'est un projet d'ouverture sur la connaissance de la société mauritanienne.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, et en l'absence de toute autre question, Madame la Proviseure clôt la réunion à 21h20.